Senlis

Envoyé en préfecture le 15/01/2019

Reçu en préfecture le 15/01/2019

1 5 JAN. 2019 66975-20181221-DEL2018CC11165-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nº: 2018-CC-11-165

PROJET DE MARKETING TERRITORIAL « TOURISME SUD OISE »: CONVENTION **DE COOPERATION** INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE ET SENLIS

SUD OISE

SEANCE **DU 21 DECEMBRE 2018** 

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice: 48

présents: 30

votants: 39

DATE DE CONVOCATION: **14 DECEMBRE 2018** 

SECRETAIRE DE SEANCE: Pascale LOISELEUR

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt et un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

### Siégeaient à l'assemblée :

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé), Président de séance
- \* Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

### Pouvoirs:

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent):

Envoyé en préfecture le 15/01/2019

Reçu en préfecture le 15/01/2019

Affiché le

1 5 JAN. 2019

\* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)

\* Madame BENOIST Magalie (Senlis)

\* Madame BOCOUE Véronique (Thiers sur Thève)

\* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)

\* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

\* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)

\* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

\* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)

\* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)

\* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)

\* Monsieur LESAGE William (Chamant)

\* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)

\* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

\* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

\* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)

\* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)

\* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)

\* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représentée par Madame BELGUERRAS
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions du quorum: 30 présents, 18 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

# Exposé des motifs

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise est engagée depuis le début de l'année 2018 avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne dans une démarche de marketing touristique territorial, visant, d'une part à créer une nouvelle destination touristique dans le sud de l'Oise ; d'autre part à établir une stratégie d'attractivité touristique de cette nouvelle destination, au sein d'une structure commune aux deux collectivités.

Ce projet de marketing territorial « Tourisme Sud Oise » s'étale sur 24 mois, avec une opérabilité au 1er janvier 2020, jalonné notamment par :

- La fusion des deux associations en une seule entité au 1er janvier 2019,
- L'établissement du plan marketing en 2019 et la transformation de cette nouvelle entité en véritable « OT 2020 », en capacité de promouvoir et commercialiser le territoire selon la stratégie établie dans le plan marketing.

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a procédé au recrutement d'un chef de projet depuis le 1er Septembre dernier afin d'animer la démarche dans sa globalité.

Parallèlement, Oise tourisme accompagne actuellement les deux Offices de Tourisme dans le nécessaire repositionnement des équipes, en réalisant tout d'abord un audit ressources humaines des deux structures, qui débouchera en fin d'année sur une mission de coaching et d'accompagnement à la conduite du changement.

D'autre part, une mission d'assistance juridique a été commandée en septembre afin d'accompagner la fusion, notamment dans les procédures administratives, juridiques, fiscales et financières des deux associations au 1er janvier 2019.

Enfin, un marché de prestations de services est actuellement en cours afin de recruter un Assistant Maitrise d'Ouvrage, dédié au projet et chargé de réaliser le diagnostic d'attractivité touristique, la définition de la stratégie markéting et la définition d'un plan d'actions opérationnel.

S'agissant des aspects financiers, la Communauté de Communes Senlis Straffiche le 15 JAN. 2015 conjointe avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne à l'app 10:0604200066975420181221-DEL2018CC11165-DE Tourisme de la Région Hauts-de-France sous l'appellation « Tourisme Sud Oise ».

Par délibération du 5 Avril dernier, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a entériné les éléments ci-après :

- Le recrutement d'un chef de projet « Marketing touristique territorial »,
- Le lancement d'une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage,
- Un budget maximal (« fourchette haute ») de 280 000 euros sur deux ans, financé par la taxe de séjour, avec la répartition suivante : 60% pour la CCAC, 40% pour la CCSSO,
- Un portage du projet (maîtrise d'ouvrage) par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour le compte des deux Communautés de Communes; la répartition des coûts faisant l'objet d'une coopération intercommunale entre les deux structures.

Il convient désormais de dresser une convention de coopération intercommunale précisant les modalités de fonctionnement du projet :

- Le pilotage général du projet,
- L'organe décisionnel du projet,
- La répartition des couts du projet et les modalités administratives de règlement.

Le projet de convention a été annexé à la présente note.

# **Délibération**

<u>Vu</u> la délibération n°2018-CC-07-092 du 4 juillet 2018, relatif au point d'information afférent au projet de marketing territorial touristique,

<u>Vu</u> la délibération n°2018-CC-08-105 du 16 juillet 2018, relatif à un dépôt de subvention au titre du dispositif AMI Hauts de France,

<u>Vu</u> le projet de convention annexé,

<u>Considérant</u> la volonté de s'inscrire dans une démarche de rapprochement des deux offices de tourisme de Senlis et de Chantilly,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », 2 voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- D'APPROUVER la convention de coopération intercommunale entre les Communautés de Communes de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne, pour la réalisation du Projet de Marketing Territorial « Tourisme Sud Oise »,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Envoyé en préfecture le 15/01/2019

Reçu en préfecture le 15/01/2019

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les mem ID: 060-200066975-20181221-DEL2018CC11165-DE

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Sous-préfecture,

Le: 15 JAN, 2019 Et de l'affichage le: 15

Le Président

Philippe CHARRIER

Pour extrait certifié conforme, Fait à Senlis,

Le 1 5 JAN. 2019

Philippe CHARRIER